



PRÉSENTATION À LA CANASA

Janvier 2019



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

UNE PRÉSENCE
CONSTRUCTIVE

ORDRE DU JOUR




- / Présentation de la Commission de la construction du Québec (CCQ)
- / L'industrie de la construction
- / Présentation du Carnet référence construction et son fonctionnement
- / Accès à l'industrie



LA CCQ

SIX GRANDS MANDATS, UNE DOUBLE RESPONSABILITÉ





L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

DONNÉES DE 2017

- / Plus de 157 000 travailleurs
- / Plus de 25 000 employeurs
- / 148.1 millions d'heures enregistrées à la CCQ
- / Plus de 245 000 emplois directs, soit 1 emploi sur 20 au Québec
- / Investissements de 44 G\$, l'équivalent de 11 % du PIB
- / Les activités assujetties à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20)* sont estimées à environ 63 % de toutes les activités de construction

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

- / Des variations saisonnières
- / Une main-d'œuvre mobile
- / Un regroupement important de petites entreprises
- / Encadrée par une législation et un régime de relations de travail exclusifs



CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

RÉGLEMENTATION

- / La Loi R-20 prévoit le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction, nommé Carnet référence construction
- / *Le Règlement sur le Service de référence de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* prévoit le fonctionnement

QU'EST-CE QUE LE CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION?

- / Plateforme Web où les employeurs expriment leurs besoins de main-d'œuvre et où les associations titulaires de permis peuvent référer des candidats
- / Toutes les références de main-d'œuvre doivent se faire par le biais de cette plateforme Web

OBJECTIF PRINCIPAL DU CARNET?

/ Référer la main-d'œuvre répondant aux besoins de l'entreprise:

- Rapide
- Efficace
- Transparente

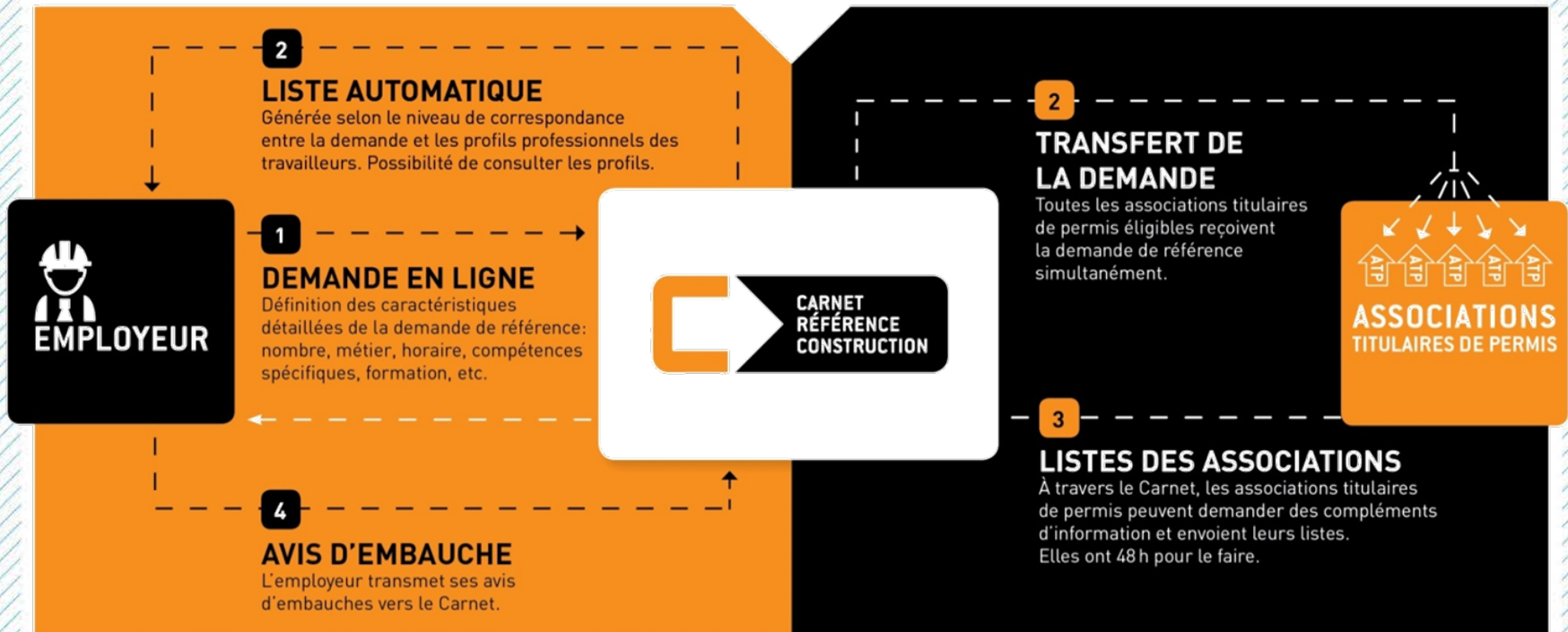
QUI PEUT RÉFÉRER DES SALARIÉS?

- / La CCQ
- / Les représentants autorisés des associations titulaires d'un permis de référence délivré par le Bureau des permis du ministère du Travail du Québec
- / Seules les associations patronales et syndicales prévues à la Loi R-20 peuvent être titulaire de ce permis



DÉCLARATION DE BESOIN DE MAIN- D'ŒUVRE (DBMO)

DÉCLARATION DE BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE



COMMENT ACCÉDER AU CARNET RÉFÉRENCE?

- / Employeur enregistré à la CCQ
- / Inscrit aux services en ligne de la CCQ

The screenshot shows the CCQ website interface. At the top left is the CCQ logo and name. Navigation links include 'Qui sommes-nous?', 'Contactez-nous', 'Services en ligne', and a user menu with 'Employeur'. A search bar is located on the right. A horizontal menu lists various services: 'Conformité, vérification et enquête', 'Salaire', 'Congés et vacances', 'Responsabilités de l'employeur', 'MÉDIC Construction', 'Relations de travail', 'Accéder à l'industrie de la construction', 'Certificat de compétence', 'Participation aux avantages sociaux', and 'Autres rubriques'. A large banner features a construction worker and the text 'MON RÉGIME D'ASSURANCE J'EN PRENDS SOIN MÉDIC construction' with an 'En savoir plus' button. Below the banner are four service buttons: 'Accédez aux services en ligne', 'Carnet référence construction', 'Signaler une situation ou porter plainte', and 'Alerte Pénurie Abonnez-vous'. A featured article titled 'L'ordonnance qui empêche une grève illégale des grutiers devient permanente' is shown with a 'Suite' link. A 'Liens rapides' sidebar contains 'Formulaires', 'Publications', and 'Liens utiles'. A statistics box at the bottom right states '145 MILLIONS d'heures déclarées à la CCQ l'an dernier'.

DÉCLARER UN BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE

DOSSIER EMPLOYEUR	CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION	IDENTIFICATION DE CHANTIER ET LETTRE D'ÉTAT DE SITUATION	RAPPORT MENSUEL ET RELEVÉS FISCAUX	TAUX ET COTISATIONS	CONVENTIONS COLLECTIVES
AVIS D'EMBAUCHE ET DE FIN D'EMPLOI	BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE	DEMANDE DE RÉFÉRENCE DE NOUVEAUX DIPLÔMÉS	NUMÉRO DE CONFIRMATION D'UNE DÉMARCHE SELON L'ÉTAT DU BASSIN	SITUATION D'URGENCE	
ALERTE PÉNURIE					

DÉCLARATION DE BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE

[+ NOUVELLE DÉCLARATION](#)

REEMPLIR LA DÉCLARATION – CRITÈRES DE BASE

NOUVELLE DÉCLARATION DE BESOIN DE MAIN-D'OEUVRE

EMPLOYEUR

SÉCURITÉ INC.
8485 CHRISTOPHE-COLOMB
MONTRÉAL, QUÉ
(514) 341-7740

RESPONSABLE DE LA DÉCLARATION

NOM*

Test

PRÉNOM*

Test

TÉLÉPHONE 1*

(514) 111-1111

TÉLÉPHONE 2

CHANTIER

RÉGION*

08 - Montréal

SOUS-RÉGION*

22 - Montréal Métro

SECTEUR D'ACTIVITÉ

C - Institutionnel et commercial

[Municipalités de la sous-région](#)

MAIN-D'OEUVRE DEMANDÉE

NOMBRE DE SALARIÉS*

1

TYPE DE CERTIFICAT*

Compagnon

MÉTIER / OCCUPATION*

220 - Électricien

DATE PRÉVUE D'EMBAUCHE*

2019-01-14

DURÉE APPROXIMATIVE

Aucune sélection

SPÉCIALITÉ/ACTIVITÉ

222 - Inst. de systèmes de sécurité

PARTICULARITÉ

Aucune particularité

CRITÈRES AVANCÉS

CACHER LES CRITÈRES AVANCÉS

Tâches du métier	Diplôme du métier/occupation	Horaire de travail
<input type="checkbox"/> Spécialité d'installateur de systèmes de sécurité du métier d'électricien <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Installation, réparation et modification d'un système d'alarme-incendie<input type="checkbox"/> Installation, réparation et modification d'un système antivol et d'un système anti-fugue<input type="checkbox"/> Installation, réparation et modification d'un système de contrôle d'accès<input type="checkbox"/> Installation, réparation et modification d'un système de communication par interphone<input type="checkbox"/> Installation, réparation et modification d'un système de vidéosurveillance<input type="checkbox"/> Raccordement des différents systèmes à une centrale de surveillance<input type="checkbox"/> Chef de groupe/Contremaître (salarie) (spécialité d'installateur de systèmes de sécurité)	<input type="checkbox"/> Oui Certifications <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Boutefeu<input type="checkbox"/> Conduite sécuritaire de chariots élévateurs<input type="checkbox"/> Halocarbures<input type="checkbox"/> Manoeuvre à l'aqueduc<input type="checkbox"/> Permis d'agent - systèmes électroniques de sécurité du Bureau de la Sécurité privée<input type="checkbox"/> Qualification d'activité partagée camion-flèche<input type="checkbox"/> SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)<input type="checkbox"/> Utilisation sécuritaire des plates-formes de travail élévatrices automotrices	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> Sur Appel Quart de travail <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Jour<input type="checkbox"/> Soir<input type="checkbox"/> Nuit<input type="checkbox"/> Fin de semaine Détenteur de permis de conduire <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui
Autochtone <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui	Chantier isolé <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui Nom du chantier <input type="text"/>	Nord du Québec <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui
AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES		

LISTE DE RÉFÉRENCE RATIOS APPLICABLES

Au plus 10 pour une demande d'un salarié

Au plus 20 pour une demande de 2 à 5 salariés

Au plus 30 pour une demande de 6 à 10 salariés

Au plus 40 pour une demande de 11 à 20 salariés

Au plus 50 pour une demande 21 à 35 salariés

Au plus un nombre équivalent à 150 % du nombre demandé
pour une demande supérieure à 35 salariés*

* Le champ « nombre de salariés » de l'option « Nouvelle déclaration de besoin de main-d'œuvre » permet la saisie d'un maximum de 99 salariés

QUELS SALARIÉS SONT RÉFÉRÉS PAR LA CCQ?

- / Les détenteurs du certificat de compétence requis par la demande qui ne sont pas limités à un employeur

CRÉATION DE LA LISTE DE LA CCQ

1. Les salariés domiciliés dans la sous-région où s'effectuent les travaux sont priorisés
2. Les salariés qui répondent à tous les critères précisés par l'employeur sont priorisés
3. Par la suite, les salariés répondant aux critères de la recherche de base et à un maximum des critères de la recherche avancée précisés par l'employeur sont priorisés

HORS RÉGION (PRÉVISIBLE)

- / Si le nombre de salariés transférables pour la région du chantier est insuffisant, le système cherchera dans les sous-régions des régions limitrophes
- / Les salariés les plus près du chantier seront référés, et ce, pour répondre au besoin de l'employeur

RÉPONSES DES TITULAIRES DE PERMIS DE RÉFÉRENCE

- / Aucune validation des listes transmises par les titulaires de permis n'est effectuée par la CCQ
- / Lorsqu'il est prévisible que l'employeur pourra recourir à des salariés hors région, les titulaires de permis ayant des droits pour le métier demandé sont avisées du besoin de l'employeur, et ce, indépendamment de la région du chantier



LES COMMUNICATIONS

CE QUI EST PERMIS...

- / L'employeur peut communiquer avec le représentant de l'association titulaire de permis de son choix, après avoir enregistré sa déclaration de besoin de main-d'œuvre ou pour répondre à un complément d'information du représentant
- / Le représentant de l'association titulaire de permis peut communiquer directement avec l'employeur une fois que sa liste a été transmise à l'employeur



BESOINS NON COMBLÉS

AUTRES OPTIONS

Ces boutons sont affichés, lorsque disponibles, à la page de la liste des déclarations et à l'onglet « Réponses » de la déclaration. Dans tous les cas, l'employeur doit indiquer les raisons de non embauche pour chacun des candidats apparaissant sur la liste de la CCQ

STATUT: DÉLAI EXPIRÉ
CRÉÉE LE 16 JUILLET 2018 À 09:27
EXPIRE LE 18 JUILLET 2018 À 09:27

4 Réponse(s) reçue(s) 11 Titulaire(s) avisé(s) 1 Réponse(s) CCQ 1 Salarié(s) demandé(s) 11 Salarié(s) proposé(s) 0 Salarié(s) embauché(s)

DÉTAILS DE LA DÉCLARATION MESSAGES **RÉPONSES**

CCQ	Reçue le 16 juillet 2018 à 09:27	9 proposé(s) 0 embauché(s)
SQC	Reçue le 16 juillet 2018 à 09:37	Aucun salarié à proposer
CSD-CONSTRUCTION	Reçue le 16 juillet 2018 à 09:38	Aucun salarié à proposer
CSN-CONSTRUCTION	Reçue le 16 juillet 2018 à 09:40	Aucun salarié à proposer
FTQ-CONSTRUCTION	Reçue le 16 juillet 2018 à 09:43	2 proposé(s) 0 embauché(s)
CPQMC (INTERNATIONAL), LOCAL: 0062		0 proposé(s)
SALARIÉ(S) EMBAUCHÉ(S)		

Si ces listes ne répondent pas à vos besoins, vous pouvez utiliser les deux options suivantes:

NOUVELLE LISTE (CCQ SEULEMENT) RÉFÉRENCE PERSONNALISÉE

NOUVELLE LISTE

- / Disponible après le délai de 48 heures ou 100% des réponses reçues
- / Disponible pendant les 7 jours suivant la création de la déclaration
- / Nombre illimité, sauf si demande de référence personnalisée

RÉFÉRENCE PERSONNALISÉE

- / Disponible après le délai de 48 heures ou 100% des réponses reçues
- / Disponible pendant les 7 jours suivant la création de la déclaration
- / Nombre illimité
- / Délai de rappel : 24 heures ouvrables
- / Appels effectués par la CCQ auprès des salariés pour vérifier leur intérêt pour l'emploi offert

QU'EST-CE QUE LA RÉFÉRENCE PERSONNALISÉE?

- / Service et suivi personnalisés effectués par la CCQ
- / Validation de la disponibilité et de l'intérêt des salariés pour le travail offert par les agents du Carnet référence
- / Offerte aux employeurs qui n'ont pas comblé leurs besoins à l'aide des premières listes reçues
- / Transmission d'une liste de candidats adaptée aux besoins spécifiques de l'employeur
- / Information et accompagnement en vue d'une demande d'exemption dans le cas où le besoin de main-d'œuvre n'a pu être comblé

LE CARNET - QUELQUES CHIFFRES

UTILISATION DU CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION 2017

PAR LES EMPLOYEURS

Nombre de demandes
de référence

27 795

Nombre d'employeurs différents
ayant demandé des références

5 502

PAR LES TITULAIRES DE PERMIS (SYNDICATS)

Nombre de réponses par les syndicats
contenant au moins une candidature

48 805

Réponse aux employeurs qui contenait
au moins une candidature

55 %

PAR LES TRAVAILLEURS

Nombre de profils professionnels
remplis par des travailleurs actifs
(fonctions avancées)

30 629

Nombre de candidats
individuels ayant fait l'objet
d'une référence

54 871

QUESTIONS?



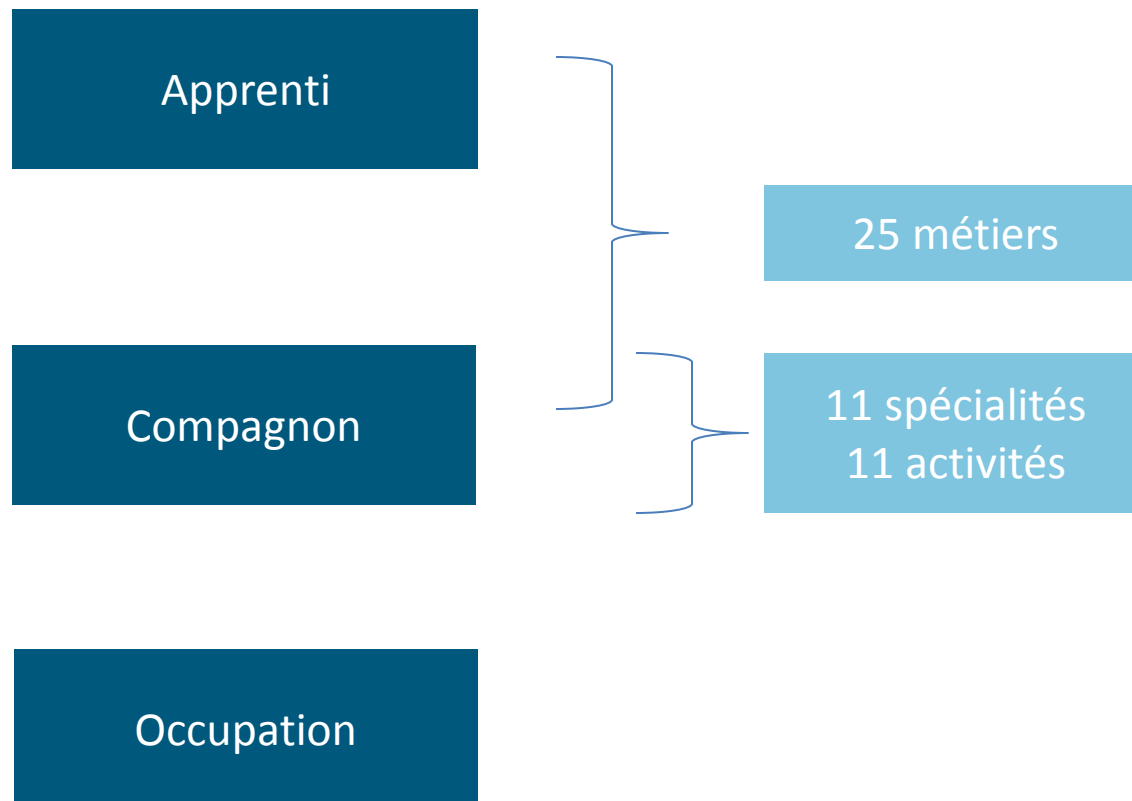


ACCÈS À L'INDUSTRIE

CRITÈRES DE BASE

- / Avoir au moins 16 ans
- / Avoir suivi et réussi le cours *Santé et sécurité sur les chantiers de construction* exigé par le Code de sécurité pour les travaux de construction
- / Effectuer un choix d'allégeance syndicale
- / Payer les frais exigibles

VOIES D'ACCÈS



VOIES D'ACCÈS

Apprenti

- / Diplômé
- / Non diplômé
- / Compagnon dans un autre métier
- / Employeur

VOIES D'ACCÈS

Compagnon

- / Réussite de l'examen de qualification du métier ou de la spécialité
- / Qualifié Sceau rouge ou dans une autre province (électricien)
- / Qualifié MTESS (certains métiers/ spécialités)

VOIES D'ACCÈS

Occupation

- / Diplômé
- / Non diplômé
- / Qualifié Sceau rouge
dans une autre province

OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE APPRENTI ÉLECTRICIEN

- / Diplômé dans le programme d'études professionnelles – Installation et entretien de systèmes de sécurité (5296)*
- / Selon l'état des bassins de main-d'œuvre*
 - Pénurie rarissime pour le métier d'électricien selon les régions (moins de 5% de l'effectif disponible)
 - Mesure femme – permet l'accès à une femme non diplômée lorsque le bassin est à 30% et moins d'effectifs
- / Compagnon dans un autre métier (rare)
- / Employeur enregistré à la CCQ et détenteur d'une licence active de la Régie du Bâtiment (RBQ)

***Lettre d'un employeur garantissant un minimum de 150 heures de travail dans un délai maximal de 3 mois**

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- / Démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en fonction d'un programme d'études donnés.
- / À la fin de la démarche, le relevé de compétences et le diplôme émis est identique à celui d'une démarche régulière de formation professionnelle.
- / Les compétences reconnues offrent le même nombre de crédits en formation aux apprentis.
- / La sanction de la reconnaissance est réalisée par compétences du programme d'études selon les compétences suivantes...

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction.
- Utiliser l'outillage.
- Mettre en service un système informatique.
- Vérifier un circuit à courant continu.
- Installer des câbles et des canalisations.
- Vérifier un circuit à courant alternatif.
- Vérifier un circuit à semi-conducteurs.
- Utiliser un circuit logique.
- Se situer au regard du contexte juridique des secteurs de travail.
- Interpréter des plans, des devis et des manuels techniques.
- Assurer la fiabilité d'un circuit d'alimentation.
- Installer et entretenir de l'appareillage de détection.
- Installer et entretenir un système antivol.
- Relier un système à un centre de contrôle local ou à une centrale de surveillance.
- Installer un système d'alarme incendie.
- Mettre en marche, entretenir et inspecter un système d'alarme incendie.
- Installer et entretenir un système de communication d'urgence.
- Installer et entretenir un système de communication vocale et de télécommunication.
- Installer et entretenir un système de supervision de gicleurs.
- Installer et entretenir un système de contrôle d'accès et un système antifugue.
- Installer et entretenir un système de surveillance vidéo.
- Répondre à un appel de service.
- Utiliser des moyens de recherche d'emploi.
- S'intégrer au milieu de travail dans des secteurs autres que la construction.

OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE COMPAGNON INSTALLATEUR DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

- / Réussir l'examen de qualification de la spécialité
- / Être qualifié Sceau rouge (électricien), dans une autre province ou MTESS (électricien)
- / Employeur enregistré à la CCQ et détenteur d'une licence active de la Régie du Bâtiment (RBO)

ADMISSIBILITÉ À L'EXAMEN INSTALLATEUR DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

/ Avoir 6000 heures d'apprentissage à la CCQ
(heures travaillées et crédits de formation)

ou

/ Démontrer 6000 heures d'apprentissage effectuées
à l'extérieur du champ d'application de la *Loi R-20*
(Ex. : heures effectuées à titre d'installateur de systèmes
de sécurité dans une maison unifamiliale occupée par
le propriétaire)

DEMANDE D'ADMISSION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION

- / Le salarié doit démontrer les heures travaillées à l'aide de lettres d'employeur ou de fiches d'expérience ainsi que de preuves monétaires
- / Remplir le Formulaire disponible sur le site Web de la CCQ et joindre les documents requis (copies seulement)
- / La décision de la CCQ est rendue dans un maximum de 8 semaines suivant le dépôt de la demande

OBTENIR UNE EXEMPTION À DÉTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE APPRENTI INSTALLATEUR DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ

- / Valide 3 mois
- / Renouvellement sur demande
- / Délivrée lorsque l'employeur démontre à la CCQ qu'il n'y a aucun salarié détenteur d'un certificat de compétence apprenti électricien qui est en mesure d'effectuer les travaux requis par la demande
- / Remplir le formulaire et garantir au candidat un minimum de 150 heures de travail dans un maximum de 3 mois consécutifs

QUESTIONS?



MERCI !